

Organisme payeur de fonds européens et nationaux, FranceAgriMer met en œuvre des dispositifs de soutien aux filières agricoles et de la pêche, et gère des dispositifs de régulation des marchés. L'établissement soutient également le développement à l'international du secteur agroalimentaire.

En outre, il assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux opérateurs de chaque filière de gagner en compétitivité.

Enfin, il organise le dialogue et la concertation entre pouvoirs publics et professionnels des filières au sein de ses instances : conseil d'orientation, conseils spécialisés, commissions thématiques interfilières.

Chef(fe) du pôle SIRH et suivi des effectifs

Secrétariat général - Service des ressources humaines

N° appel à candidature : 23557

Catégorie : A

Classement parcours professionnel : 1

Cotation RIFSEEP : G3 si IAE ou AAE

Filière d'emploi : 1 - Elaboration et pilotage des politiques publiques

Poste vacant

Localisation : Siège de FranceAgriMer – Immeuble Arborial –
12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 93555 Montreuil Cedex

Conditions de recrutement

Selon le corps, les agents fonctionnaires sont accueillis en position normale d'activité (PNA) ou par la voie de détachement. Les attachés d'administration sont affectés.

Les agents titulaires d'un CDI de droit public peuvent se voir proposer la portabilité de leur contrat de travail (en application de l'article 6 ter de la loi n°84-16). Les autres agents contractuels sont recrutés sous contrat de droit public d'une durée de 3 ans (en application de l'article 4 de la loi n°84-16), éventuellement reconductible. La rémunération est déterminée selon les expériences en lien avec le profil du poste à pourvoir.

Présentation de l'environnement professionnel

FranceAgriMer, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche./de la pêche et de la souveraineté alimentaire.

Ses missions consistent principalement à éclairer les acteurs économiques de ces filières (veille économique, suivi de marchés), à contribuer à l'orientation des filières (plans stratégiques, dialogue interprofessionnel, organisation), à accompagner les projets économiques des filières (mesures communautaires et nationales, investissements d'avenir, mesures de crise conjoncturelle,..).

FranceAgriMer regroupe près de 1.000 collaborateurs, répartis au siège de l'établissement à Montreuil, dans les délégations nationales de Libourne (33), La Rochelle (17) et Volx (04) ainsi qu'au sein des 13 directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) constituant l'échelon territorial.

Le service des ressources humaines est un des services du Secrétariat général. Il est organisé en 4 pôles et compte une trentaine d'agents.

Le service des ressources humaines met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement en lien avec celui du ministère en charge de l'agriculture.

Le pôle SIRH et suivi des effectifs :

- veille à l'évolution, à la cohérence et à la qualité du système d'information des ressources humaines ;
- est en charge du suivi de la gestion du temps au quotidien, ainsi que du dialogue et de l'information réglementaire aux agents sur ces sujets ;
- a en charge la gestion et le suivi de l'annuaire des identités et des accès nécessaires à la traçabilité des mouvements au sein de l'établissement ;
- établit la prévision budgétaire et le suivi prévisionnel des effectifs dans le respect des plafonds d'emploi et de la masse salariale ;
- participe à la gestion des questions relative à la santé et la sécurité au travail, les risques psycho-sociaux et le handicap ;
- pilote l'établissement du rapport social unique.

Objectifs du poste

Sous l'autorité du chef de service, le / la chef(fe) de pôle anime une équipe de 6 agents (dont 3 de catégorie A) autour des thématiques exposées ci-dessus.

Ce poste s'inscrit dans une évolution du service des ressources humaines : changement du SIRH, mise en place de procédures et d'outils dématérialisés.

Missions et activités principales

Animer l'équipe : planifier et organiser l'activité des gestionnaires du pôle.

Piloter le suivi de l'activité, notamment des campagnes relatives au télétravail, au compte épargne-temps et de réfaction de RTT et poursuivre la démarche de dématérialisation de ces processus.

Participer au processus de certification du système de management de la sécurité de l'information (ISO 27001) pour ce qui relève de la gestion des accès : superviser le contrôle mensuel des identités et des accès aux applications informatiques et métiers délivrés aux agents, assurer la révision documentaire, participer aux audits.

Dans le cadre de l'activité organisme payeurs du fonds communautaire FEAGA, suivre les engagements souscrits dans le cadre déontologique (prévention des conflits d'intérêts potentiels, cumul d'activité, charte de déontologie).

Coordonner l'élaboration du rapport social unique (contributions des différents services, contrôle de cohérence, échanges avec le service communication).

Le/la chef(fe) de pôle est associé(e) par l'encadrement du service, en tant que de besoin, aux travaux portant notamment sur le système d'information des ressources humaines actuel (Virtualia) et à venir (RenoRH) ainsi que sur la gestion de la masse salariale.

Relations fonctionnelles du poste

Au sein du SRH, l'ensemble des pôles.

Les agents des autres services du SG, des directions du siège et des services territoriaux.

Le service des ressources humaines du ministère en charge de l'agriculture.

Compétences requises pour le poste

Savoirs / Connaissances

- Connaissance du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers

Savoir-faire / Maîtrise

- Animer, encadrer, motiver une équipe
- Savoir communiquer
- Savoir rédiger des notes techniques ou comportant des aspects réglementaires

- Connaissance de l'établissement et de ses missions
- Règle de gestion des agents (gestion du temps et des absences...)
- Bases de la gestion budgétaire (masse salariale...)
- Intérêt pour les actions de modernisation de l'action publique

- Prévenir et gérer les situations sensibles
- Faire preuve de rigueur et d'initiative
- Savoir rendre compte et faire preuve d'autonomie et de créativité

Poste clé¹ : Oui Non X

Poste à caractère sensible² : Oui Non X

Poste à privilèges³ : Oui Non X

Personnes à contacter

Philippe LE FAUCHEUR, chef du service des ressources humaines
philippe.le-faucheur@franceagrimer.fr – Tél : 01.73.30.24.00

Karine FAVRE-DANNE, adjointe au chef du service des ressources humaines
karine.favre-danne@franceagrimer.fr – Tél : 01.73.30.24.19

Tiphaine LELIEVRE, chargée d'études recrutement
mobilite@franceagrimer.fr – Tél. : 01 73 30 22 35

Conditions de travail

FranceAgriMer est proche du métro ligne 1 Station Saint-Mandé (5 minutes), du RER A (10 minutes) et de lignes de bus. Le site dispose d'un parking sécurisé pour les vélos, les trottinettes et les voitures.

Le site de Montreuil est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et dispose en outre d'un service de restauration interne proposant des tarifs préférentiels aux agents.

L'établissement offre la possibilité de bénéficier du télétravail, sous certaines conditions d'éligibilité et dans la limite de 3 jours par semaine.

Vous bénéficierez, dès votre arrivée, d'un tutorat pour accompagner votre prise de poste et d'un parcours de formation d'accueil. Vous aurez également accès au plan annuel de formation en fonction de vos besoins.

Vous aurez également la possibilité de bénéficier du comité d'action sociale, ainsi que de places dans une crèche inter-entreprises qui accueille les enfants des agents de FranceAgriMer dès 12 semaines jusqu'à leur entrée en maternelle, offrant une prestation multi-accueils.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 28 avril 2023

Le dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation,
- un curriculum-Vitae,
- pour les agents fonctionnaires, le dernier arrêté d'avancement d'échelon.

¹ Poste clé au regard de la qualité d'organisme payeur de l'établissement.

² Poste à caractère sensible au regard des conflits d'intérêts et de la lutte contre la fraude.

³ Poste à privilèges au regard de la certification SMSI de l'établissement.